



# LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

---

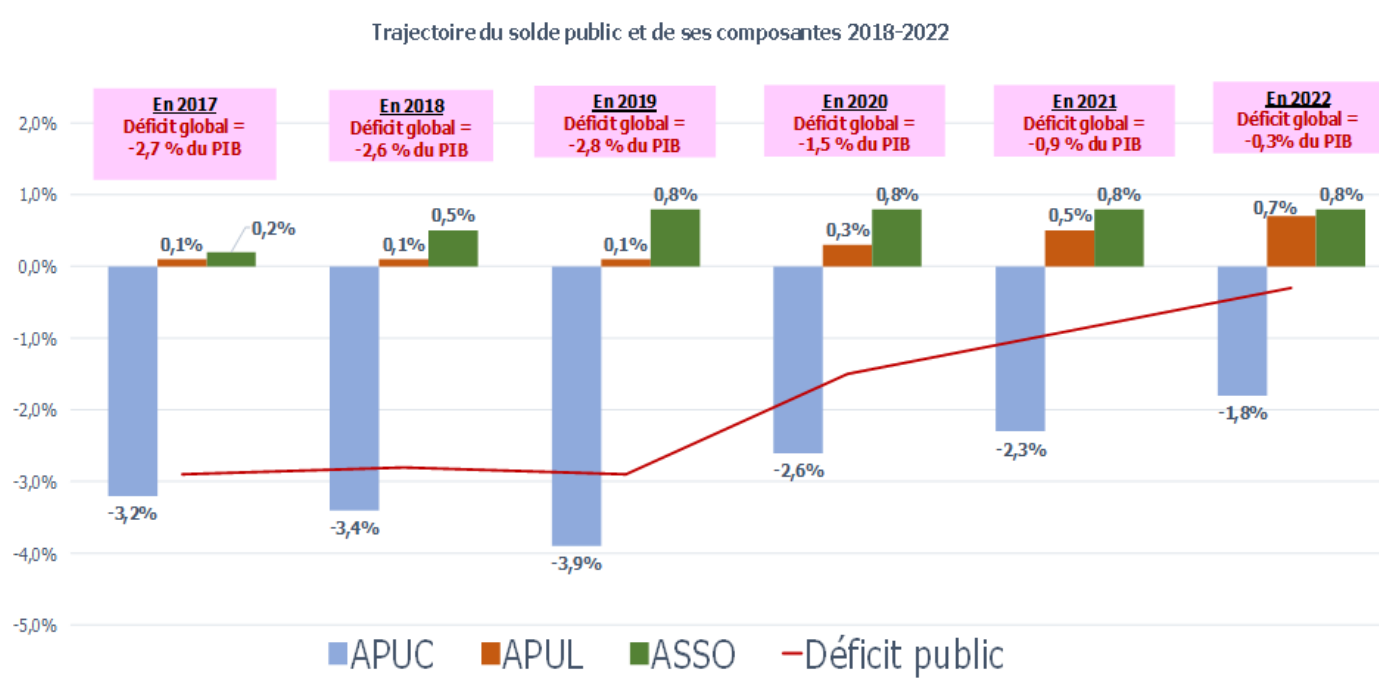
27 mars 2019

# SOMMAIRE

1. Un contexte national incertain dû au décrochage de la trajectoire des finances publiques pour 2018-2022
2. Une construction budgétaire contrainte par les obligations contractuelles de la ville vis-à-vis de l'Etat et de ses financeurs
3. Des services publics néanmoins préservés et un programme d'investissements à l'ambition maintenue

# 1. **Un contexte national incertain** dû au décrochage de la trajectoire des finances publiques pour 2018-2022

# La France a formalisé, dans la loi de programmation des finances publiques, son engagement de réduire son déficit public à l'horizon 2022.



## 1.1 Un ralentissement de la croissance préjudiciable

- Les objectifs de déficit public du gouvernement sont basés sur une croissance de 1,7% en 2018 et 2019. Or, les derniers chiffres pour 2018 placent la croissance à 1,6% et les estimations pour 2019 sont comprises entre 1,3% et 1,4%.
- Un dixième de point de croissance en moins représente un manque de 2,4 Mds €. Ce sont ainsi 9,5 milliards d'euros qui pourraient manquer en 2019.

## 1.2 Les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation et des mesures de pouvoir d'achat suite à la mobilisation des « Gilets Jaunes »

- Si la suppression de la taxe d'habitation pour 100% des Français peut être perçue comme positive pour le contribuable, elle représente une charge de 20 milliards d'euros pour l'Etat qui doit compenser la perte de cette recette auprès des collectivités locales.
- La mobilisation des « Gilets jaunes » et leurs justes revendications en matière de pouvoir d'achat ont contraint le gouvernement à mettre en œuvre des mesures dont les conséquences budgétaires sont estimées à 10 milliards d'euros.

## 1.3 En quoi cela concerne Bagnolet ?

- Entre une croissance en berne et des engagements financiers imprévus, le gouvernement a fortement dévié de la trajectoire de déficit qu'il s'était fixé. Il devrait donc engager des mesures correctives, de diminution des dépenses publiques.
- Outre une nouvelle coupe dans les services publics, l'Etat pourrait donc reprendre la politique de baisse des dotations de l'Etat pour réaliser des économies substantielles.
- Depuis 2013, Bagnolet a déjà vu sa dotation forfaitaire annuelle baisser de 3,6 millions d'euros soit une baisse de 53%.
- La perte de recettes cumulée entre 2014 et 2018 représente 10,8 millions d'euros.

## **2. Une construction budgétaire contrainte par les obligations contractuelles de la Ville vis-à-vis de l'Etat et de ses financeurs**



## 2.1 La contractualisation obligatoire entre l'Etat et la ville de Bagnolet

- Depuis 2018, toutes les collectivités locales ayant un budget de fonctionnement supérieur à 60 millions d'euros doivent signer un contrat avec l'Etat sur l'encadrement de leurs dépenses. Ce contrat plafonne l'évolution annuelle de leurs dépenses de fonctionnement à 1,5% et les oblige à améliorer leur durée de désendettement.
- En cas de dépassement de ce plafond de 1,5%, l'Etat prélève une pénalité sur le budget de la Ville équivalent au montant du dépassement.

## En quoi est-ce une fausse bonne idée?

- Si un tel encadrement peut apparaître comme une bonne mesure pour éviter les dérapages, celui-ci est très rigide et n'est pas adapté à la situation des villes en développement.
- Ainsi, Bagnolet doit livrer 3 crèches en 2020, afin de répondre aux besoins exprimés par la population. Cela va augmenter les dépenses de fonctionnement de la Ville (mais aussi ses recettes), mais l'Etat ne fait pas la différence entre ce type de dépenses nouvelles et une augmentation qui serait liée à une mauvaise gestion.

## Quel est l'impact sur le budget municipal ?

- Le cadrage budgétaire 2019, prévoit donc un plafonnement des dépenses autorisées pour chaque direction qui tienne compte des besoins des services bien entendu mais également de ce plafond d'évolution.
- Le cadrage budgétaire prévoit donc que les dépenses de fonctionnement hors masse salariale n'augmenteront que de 84 000 € à 13,3 millions d'euros.

## Concernant les charges d'investissement :

- Les collectivités, dont la capacité d'autofinancement en 2016 dépassait le plafond national de référence de 12 ans, ont l'obligation d'améliorer leur capacité de désendettement.
- En ce qui nous concerne, notre capacité de désendettement, en 2018, bien que largement améliorée par rapport au début du mandat, est de 32 ans.

EXPRIMÉ EN ANNÉE						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT	80,7	93,4	∞	∞	55,7	32

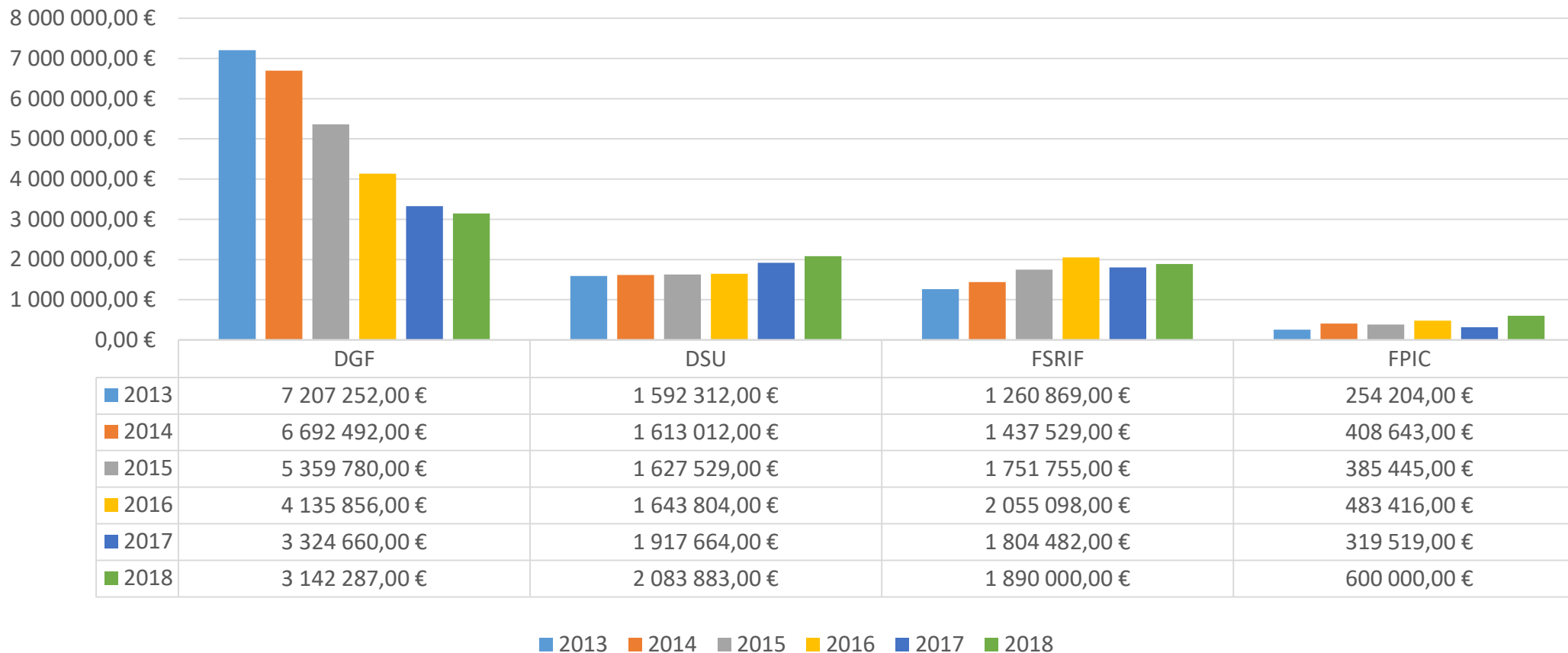
## 2.2 La contractualisation avec la Caisse des dépôts et consignations

- En plus de la contractualisation avec l'Etat, la Ville doit respecter le cadre contractuel passé avec la Caisse des dépôts pour le financement du Programme de rénovation urbaine de la Noue et des Malassis.
- Le respect des ratios en matière de dépenses de personnel, d'épargne, de capacité de désendettement permettront à la Ville de bénéficier de 26 millions d'euros de prêts dédiés à ces investissements et prévus dans la convention ANRU.

## 2.3 Les recettes budgétaires attendues pour 2019

- Les dotations de l'Etat
- Les impôts locaux
- L'épargne communale

# Évolution des dotations de l'État et de péréquation 2013-2018



*DGF : Dotation globale de fonctionnement / DSU : Dotation de solidarité urbaine / FSRIF : Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France  
 FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales*

## **Des dotations en diminution à peine compensées par la péréquation**

En 2019, les dotations de l'Etat devraient poursuivre leur diminution :

- La dotation forfaitaire devrait à nouveau diminuer de 180 000 € ;
- La dotation de solidarité urbaine ne devrait progresser que de 140 000 €
- Le fonds de péréquation de la région Île-de-France devrait baisser de 40 000 €
- Le fonds de péréquation intercommunal et communal devrait être stable à 700 000€

**En 2019, le solde des dotations de l'Etat et de la péréquation sera à nouveau négatif avec une diminution des recettes de la Ville.**



## Les impôts locaux sur les ménages

En 2019, du fait de l'inflation, les bases fiscales devraient progresser de 2,2%. La ville intègre également les effets de la livraison de 794 nouveaux logements.

Ainsi les recettes fiscales attendues sont les suivantes :

- une augmentation de 710 000 € du fait de l'évolution des bases fiscales ;
- une augmentation de 1 138 000 € du fait de la livraison de 794 logements ;
- soit un produit fiscal attendu de 34 499 000 €.

**En 2019, la Ville n'augmentera pas les impôts locaux sur les ménages.**

## **Le projet de budget prévisionnel en fonctionnement**

Le budget 2019 s'équilibre à hauteur de 83 953 624,18 € en fonctionnement.

# Les dépenses de personnel

La masse salariale pèse encore lourdement, mais l'ensemble des mesures prises l'année dernière a permis de maîtriser l'évolution de cette dépense.

Année	Budget primitif	Décision modificative	Montant réalisé	Evolution annuelle
2014	40 092 787	2 070 000	42 161 289	x
2015	42 408 040	1 500 000	43 887 057	+4,9%
2016	44 118 000	650 000	44 388 393	+1,14%
2017	43 603 000	300 000	43 724 300	-1,5%
2018	43 982 460	0	42 722 054	-2,29%
2019	44 300 000	x	x	x

Comme l'a souligné le rapport de la Chambre régionale des comptes, la Ville a progressivement amélioré sa prévision et son pilotage de sa masse salariale et a engagé une dynamique de maîtrise de celle-ci.

L'augmentation prévue pour 2019 est la conséquence de mesures nationales sur la carrière des agents et de leur avancement pour 410 000 €, de l'augmentation de la prime d'assurance du personnel pour 168 000 €, de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat votée en février 2019 pour 111 000 € et enfin de recrutements réalisés, notamment de cadres pour 761 400 €.

Le protocole d'accord signé entre la Ville et la Caisse des dépôts et consignations en septembre 2017 prévoit les plafonds de masse salariale suivants :

	2018	2019	2020
<b>dont charges de personnel</b>	44 700 000	45 300 000	45 500 000

En 2019, comme en 2018, les obligations du protocole en matière de dépenses de personnel seront donc respectées.

## **Les subventions accordées aux associations**

En 2019, la Ville maintiendra son haut niveau de soutien aux associations de la ville avec un total de 1 498 610 € de subventions de fonctionnement et de 40 000 € de subventions d'investissement, dont 400 000 € pour les associations sportives et 395 000 € pour les associations culturelles.

## Situation de la dette communale

- En 2018, la Ville a contracté deux prêts pour un montant total de 10 000 000 € auprès des banques CACEIS et STX. Dans le même temps elle a remboursé pour 7 000 000 € de capital sur la dette existante.
- En 2019, la Ville procédera au tirage d'un emprunt de 11 772 000 € auprès de la Caisse des dépôts dans le cadre du financement de la rénovation urbaine, conformément à la convention de financement ANRU. Elle prévoit également une autorisation d'emprunt de 8 500 000 € pour l'investissement courant, qui sera diminuée comme chaque année en fonction des recettes liées aux subventions, aux cessions immobilières, etc.
- L'annuité de la dette 2019 issue des emprunts souscrits à ce jour, est de 11 751 831 € dont 4 814 811 € en frais financiers et 6 943 937 € en remboursement de capital. S'y ajoutent la provision pour 800 000 € du remboursement des emprunts à remboursement in fine souscrits auprès de la Deutsche Bank.

# Stock de dette au 1er janvier 2019

Synthèse de la dette au 11/02/2019				
<b>Capital restant dû (CRD)</b>	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
143 128 654 €	3,39%	14 ans et 7 mois	9 ans et 7 mois	38

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	112 766 859 €	78,79%	3,68%
Variable	2 717 774 €	1,90%	0,00%
Livret A	17 910 909 €	12,51%	1,72%
Barrière	5 032 054 €	3,52%	4,26%
Barrière avec multiplicateur	4 701 059 €	3,28%	3,89%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>143 128 654 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,39%</b>

### **3. Des services publics néanmoins préservés et un programme d'investissements à l'ambition maintenue.**



## Contexte

- En 2019, les investissements correspondant au Programme de rénovation urbaine de la Noue et des Malassis représentent à eux-seuls 16 491 283 €, conformément à la convention de rénovation urbaine.
- Dans le même temps, les recettes d'investissement hors emprunt ne devraient s'élever qu'à 8 153 310 € au stade du budget primitif.
- Afin de respecter nos obligations vis-à-vis de l'Etat et de la Caisse des dépôts, les autres dépenses d'investissement ont donc été plafonnées à 4 876 457 €.
- Il faut rappeler que le remboursement du capital de la dette et la provision pour les emprunts Deutsche Bank représentent également une dépense d'investissement de 7 750 000 €.

# Gestion de l'investissement

Projets de renouvellement urbain	
Travaux espaces publics	4 700 000,00
MOE espaces publics et bureau d'études	200 000,00
Travaux Jeux	93 500,00
Travaux Espaces Verts	300 000,00
CPA La Noue	6 849 459,00
OPCIC	30 000,00
Subvention d'équilibre OPH	1 034 837,00
Viabilisation terrain AFL	419 341,73
MOE Pêche d'Or	250 000,00
Travaux Pêche d'Or	2 000 000,00
Crèche Sampaix	720 000,00
Sous-total	16 597 137,73

Autres inscriptions obligatoires	
PNRQAD	348 457,00
Bail Voirie	800 000,00
Aménagement local ASVP	190 000,00
SESSAD	320 000,00
Vestiaires stade des Rigondes	230 000,00
Matériel mobilier	1 600 000,00
Travaux IEN et 4 classes	150 000,00
Centre de vacances Yzeure	150 000,00
Travaux exigés par commission sécurité	150 000,00
1ère tranche travaux sécurisation écoles	100 000,00
2 classes Jules Ferry	200 000,00
Démolition école Langevin	600 000,00
Colombariums	38 000,00
Sous-total	4 876 457,00
<b>Total</b>	<b>21 473 594,73</b>

## Des ressources soutenant l'investissement

- Le produit attendu de la taxe d'aménagement, c'est-à-dire la contribution des promoteurs immobiliers à la construction d'équipements publics, est d'environ 4 millions d'euros.
- Le plan de cession du patrimoine privé de la Ville, mis en œuvre depuis 2017, devrait générer une recette de 1,1 million d'euros.
- Les subventions d'investissement représentent à ce stade 1,3 million d'euros.

## Les investissements portent notamment sur les projets suivants :

- La poursuite du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés des Coutures : 350 000 €
- Le remplacement de deux aires de jeux au parc du château de l'Étang : 129 000 €
- La démolition de la partie condamnée de l'école Langevin : 600 000 €
- Les travaux de voirie (hors PRU) : 800 000 €
- La sécurisation des écoles : 100 000 €
- Les travaux de remise en état du centre de vacances d'Yzeure : 150 000 €
- Les travaux du Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) : 320 000 €
- Les travaux de préservation du patrimoine bâti : 1 360 000 €

## Conclusion

**Les orientations budgétaires 2019** visent dans un contexte très contraint à maintenir les services publics et à assurer le financement des grands projets d'investissement du mandat.